



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

COLLEGE C - PERSONNELS TITULAIRES D'UN DOCTORAT - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, ARTS ET LANGUES

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'inscrits	458
Nombre d'emargements	155
Nombre de votants	155
Nombre de bulletins blancs et nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	150
Nombre d'enveloppes	154
Quotient électoral	37,50

Taux de participation
33,84

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINT-CHARLES							
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	40	11	14	65	1	28	0	28	1	2
Liste 2 : SNPTEs	13	2	2	13	0	13	0	13		0
Liste 3 : Démarche collective pour une université démocratique	45	18	5	68	1	31	1	6,5		2
										4

Suffrages exprimés	98	31	21	150
Nuls	1	3	0	4
Blancs	0	0	0	0
Total	99	34	21	154

Article 2: Sont proclamés élus:

VALLET Eric	Partageons les talents Paris 1 - 2020
DOCQUIERT Françoise	Partageons les talents : Paris 1 - 2020
FRUTEAU DE LACLOS Frédéric	Démarche collective pour une université démocratique
SIRVEN Hélène	Démarche collective pour une université démocratique

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 - Tél.: +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr